

Objet : ZAC Luciline

Rouen, le 23 novembre 2009

Mme le Maire de Rouen  
Hôtel de Ville  
place du Général De Gaulle  
76037 Rouen cedex 1

Madame le Maire

Le projet de ZAC Luciline a fait l'objet récemment d'une concertation publique où étaient présentées les nouvelles orientations que la ville souhaite donner à ce futur quartier.

En matière de déplacements, les éléments exposés aux Docks 76 que nous avons pu analyser, en particulier les plans affichés, nous amènent à poser certaines questions.

En effet, conformément aux réflexions actuelles sur l'urbain, une attention toute particulière est requise pour la place donnée aux modes alternatifs à l'automobile.

A ce sujet, les liaisons et l'articulation avec le reste de la ville ne semblent pas avoir été présentées ni explicitées dans cette exposition.

En particulier, pour le mode de déplacement vélo, nous avons relevé les points suivants :

- Une piste cyclable est mentionnée en rive sud du Mont Riboudet à l'emplacement de la contre-allée actuelle. Cela signifie-t-il une modification conséquente de l'existant ou bien simplement que la contre-allée est censée constituer un itinéraire cyclable (uni-directionnel, en l'espèce) ?
- Une piste cyclable est mentionnée sur le boulevard Ferdinand de Lesseps. Est-elle uni-directionnelle ou bi-directionnelle ? Comment est-elle raccordée au réseau à venir sur les quais hauts rive droite ?

En outre, le développement des modes de déplacements doux doit être accompagné corrélativement de la diminution de l'offre de déplacement automobile. Nous regrettons que les axes Mt Riboudet et F. de Lesseps gardent une capacité automobile importante, à savoir trois voies chacun, alors que le PDU prévoit une réduction des capacités des pénétrantes parallèlement à la mise en service du pont Flaubert.

A l'intérieur du nouveau quartier, la présentation met l'accent sur la création d'un mail où les circulations cyclistes semblent confondues avec les circulations piétonnes ; le mélange piétons - vélos est source de conflit d'usage et n'est pas, à notre avis, à retenir.

Il nous semble essentiel que les aménagements pour les modes doux de déplacement soient intégrés dès la conception du quartier : une prise en compte ultérieure sera plus problématique et plus coûteuse.

En espérant que nos remarques pourront être prises en considération pour l'aménagement de ce nouveau quartier, nous restons à votre disposition pour en étudier plus précisément les modalités.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'association Sabine, Martine Bavent, secrétaire